

Personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 d'autres cancers (à l'exclusion des cancers du sein chez la femme, du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne, du rectum, du poumon, des bronches, de la prostate et des tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue) avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique pour autres cancers au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). Les patients de sexe masculin atteints de cancers du sein sont inclus dans ce groupe. Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 764 000 personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance, dont 54% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 67 ans et 69 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 36%, dont 52% sont des femmes. Dans l'ensemble, 72% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec ces cancers. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 13,19‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 13,57‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 3,39‰ sont prises en charge pour autres cancers sous surveillance, contre 5,11‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 4,5‰ contre 5,17‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	3 200	12 000	46 500	60 500	100 400	130 600	353 200
Taux brut	0,59‰	1,82‰	6,76‰	18,81‰	36,8‰	66,71‰	13,16‰
Femmes							
Effectif	2 500	19 800	79 200	71 700	96 800	140 700	410 800
Taux brut	0,48‰	2,66‰	9,93‰	18,59‰	28,96‰	43,63‰	13,21‰
Total							
Effectif	5 700	31 800	125 700	132 200	197 200	271 300	764 000
Taux brut	0,54‰	2,27‰	8,46‰	18,69‰	32,48‰	52,35‰	13,19‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	44 200	13,64‰	13,94‰	50 100	13,52‰	13,97‰	94 300	13,58‰	13,96‰
Bourgogne-Franche-Comté	16 100	14,72‰	13,67‰	18 200	14,30‰	13,51‰	34 300	14,49‰	13,57‰
Bretagne	17 300	13,68‰	13,77‰	20 600	13,99‰	13,79‰	37 900	13,85‰	13,71‰
Centre-Val de Loire	13 500	13,30‰	12,50‰	14 800	12,52‰	12,09‰	28 200	12,88‰	12,29‰
Corse	2 100	17,89‰	15,41‰	2 600	19,41‰	17,74‰	4 700	18,71‰	16,70‰
Grand Est	30 800	14,29‰	14,14‰	34 200	13,76‰	13,74‰	65 100	14,01‰	13,91‰
Guadeloupe	1 100	7,10‰	6,86‰	1 500	7,78‰	7,99‰	2 600	7,49‰	7,48‰
Guyane	300	3,73‰	6,29‰	400	4,42‰	8,54‰	800	4,11‰	7,51‰
Hauts-de-France	30 200	12,07‰	13,88‰	33 700	11,94‰	13,14‰	64 000	12,00‰	13,40‰
Ile-de-France	58 400	11,36‰	13,32‰	71 700	12,16‰	14,24‰	130 100	11,78‰	13,82‰
Martinique	900	6,07‰	5,37‰	1 400	7,49‰	7,11‰	2 300	6,88‰	6,40‰
Mayotte	< 100	1,59‰	2,39‰	100	2,09‰	2,57‰	200	1,86‰	2,57‰
Normandie	18 600	13,95‰	14,06‰	21 200	13,79‰	13,78‰	39 800	13,86‰	13,86‰
Nouvelle Aquitaine	33 100	14,79‰	13,65‰	38 700	14,52‰	13,64‰	71 800	14,64‰	13,63‰
Occitanie	31 400	13,74‰	13,16‰	35 900	13,44‰	13,16‰	67 300	13,57‰	13,18‰
Pays de la Loire	20 200	13,40‰	14,02‰	23 000	13,37‰	13,80‰	43 100	13,38‰	13,87‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 300	15,71‰	14,23‰	39 000	16,02‰	15,11‰	71 300	15,88‰	14,73‰
Réunion	2 200	5,53‰	7,72‰	2 800	6,03‰	8,12‰	5 000	5,79‰	7,96‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance par classe d'âge en 2018**

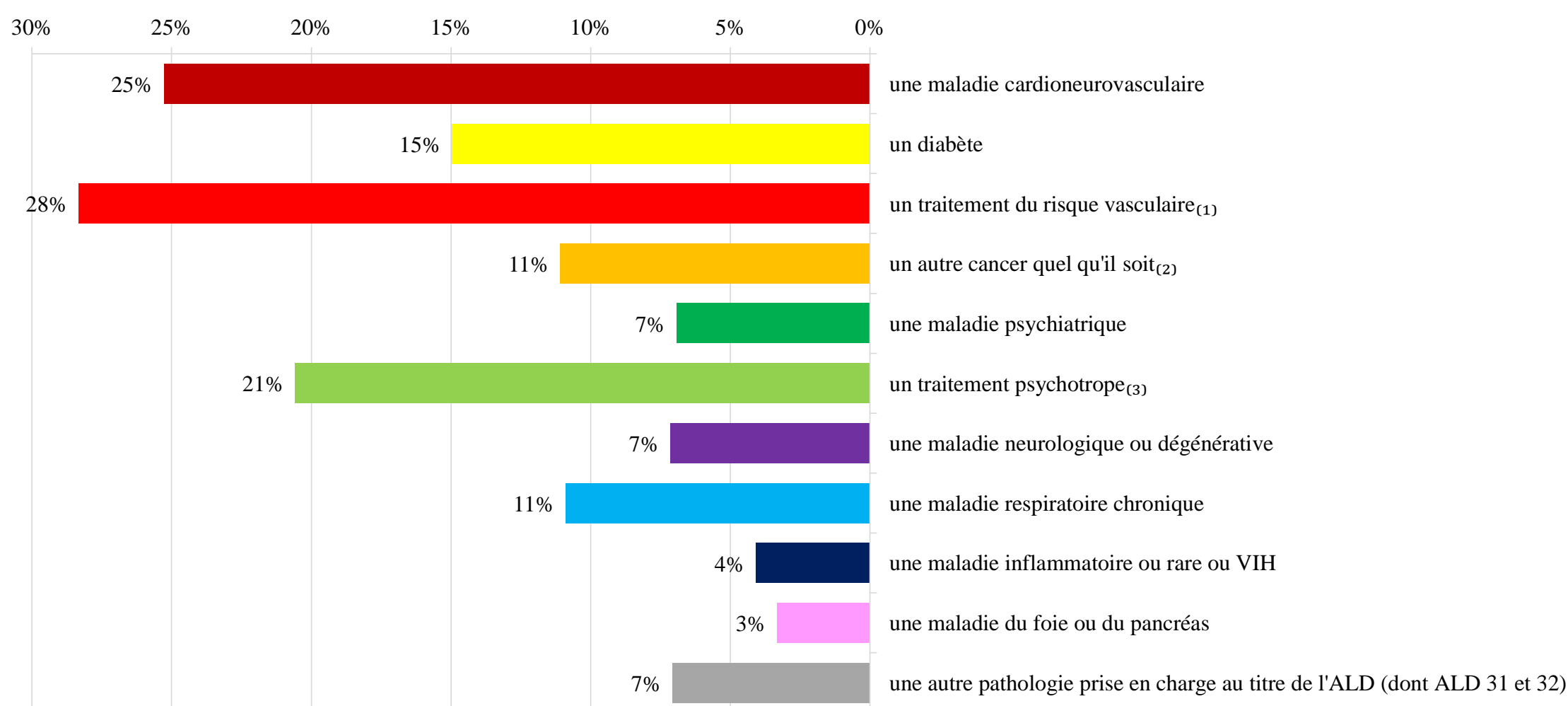
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	700	1 800	3 800	19 600	26 000
Effectif total	5 300	28 600	114 400	118 100	171 200	237 200	674 700
Taux brut	-	0,12%	0,61%	1,52%	2,24%	8,28%	3,86%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance décédées en 2018 sont respectivement de 82 ans et de 85 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance,
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 897 millions d'euros (0,5%) sont attribués à la prise en charge pour autres cancers sous surveillance :

- 571 millions d'euros pour les soins de ville (64%)
- 133 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (15%)
- 193 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (21%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 000 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour autres cancers sous surveillance est de 1,7%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,08 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux autres cancers sous surveillance est de 3,84%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,36%.